



BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 27 03 2025

Siège – 16 Place du Foirail à St Pons de Thomières

PROCES VERBAL

Approuvé le 28 Avril 2025
Délibération N° 2025.04.28/069

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 Mars, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 20 Mars 2025, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE. Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Jean Pierre BARTHES ; Catherine LISTER

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 13 03 2025

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 13 Mars 2025 est adopté à l'UNANIMITÉ

BATIMENT

2. Loyers = UT Olargues – Micro Kiné = Sophie DUCHEMIN

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour prendre toute décision concernant les bâtiments de la communauté de communes

Sophie DUCHEMIN exerçant une activité de masseur/kinésithérapeute/micro kiné et louant déjà un bureau au sein de l'Ut d'Olargues à hauteur de 3 journées par semaine, souhaite étendre la location à l'ensemble de la semaine.

Bail initial en date du 1/02/2023 pour 1 journée par semaine

Avenant 1 en date du 18/09/2023 pour 3 journées par semaine

Objet de la location = 1 Bureau à l'étage de 13.15m²

Tarif location proposé = 1 300,00 € annuel

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (8 POUR)

- **Fixe** le loyer de Mme DUCHEMIN à 1 300,00€ annuel pour l'utilisation d'un bureau au 2ième étage de l'unité territoriale d'Olargues pour son activité de Micro-Kiné à compter du 1er Mai 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le bail de location professionnel

CULTURE - PATRIMOINE

3. Régie Musée

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour modifier les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services

Afin de permettre le bon fonctionnement de la régie Musée il est nécessaire de :

- Modifier le plafond de l'encaisse ;

- Modifier le mode d'encaissement des recettes ;
- Mettre fin à l'impression de tickets d'entrées (adulte/réduit/enfant et gratuit) ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (8 POUR)

- **Autorise** la modification de la Régie de recettes « Musée » ;
- **Fixe** le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 1 700,00€ ;
- **Modifie** les modes de recouvrement en supprimant l'encaissement par chèques vacances ANCV ;
- **Précise** qu'en remplacement des tickets d'entrée, un reçu d'encaissement, édité par la caisse enregistreuse, sera remis à l'utilisateur

PETITE ENFANCE

4. Demande de subvention = Aide à l'investissement Crèche La Carousette

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes les subventions, en investissement ou fonctionnement, pour les projets et actions de l'intercommunalité.

Dans le but de maintenir un accueil de qualité et de préserver le service, il s'avère nécessaire procéder à la réfection de l'espace extérieur au sein de la crèche La Carousette.

Le plan de financement (HT) est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------|-------------------|--|-------------------|
| Travaux | 4 200,00 € | CAF DE L'HERAULT (Fonds de modernisation des EAJE) – 60% | 2 520,00 € |
| | | Conseil Départemental de l'Hérault – 20% | 840,00 € |
| | | Autofinancement – 20% | 840,00 € |
| TOTAL Dépenses | 4 200,00 € | TOTAL Recettes | 4 200,00 € |

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (8 POUR)

- **Valide** le plan de financement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services de la CAF de l'Hérault une aide financière à l'investissement dans le cadre du Fonds de Modernisation des EAJE pour la crèche La Carousette à hauteur de 2 520,00 € HT pour l'année 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de l'Hérault une aide financière à l'investissement pour la crèche La Carousette à hauteur de 840,00 € HT pour l'année 2025

5. Demande de subvention = Aide à l'investissement Crèche Les Coccinelles

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes les subventions, en investissement ou fonctionnement, pour les projets et actions de l'intercommunalité.

Dans le but de maintenir un accueil de qualité et de préserver le service, il s'avère nécessaire d'acquérir du matériel pédagogique et de procéder au changement d'éléments défectueux au sein de la crèche Les Coccinelles.

Le plan de financement (HT) est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------|-------------|--|------------|
| Achat de matériel pédagogique | 14 064,70 € | CAF DE L'HERAULT (Fonds de modernisation des EAJE) – 60% | 8 438,82 € |
| | | Conseil Départemental de l'Hérault – 20% | 2 812,94 € |

| | | | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| | | Autofinancement – 20% | 2 812,94 € |
| TOTAL Dépenses | 14 064,70€ | TOTAL Recettes | 14 064,70 € |

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (8 POUR)

- **Valide** le plan de financement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services de la CAF de l'Hérault une aide financière à l'investissement dans le cadre du Fonds de Modernisation des EAJE pour la crèche Les Coccinelles à hauteur de 8 438.82 € HT pour l'année 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de l'Hérault une aide financière à l'investissement pour la crèche Les Coccinelles à hauteur de 2 812.94,00 € HT pour l'année 2025

6. Demande de subvention = Aide à l'investissement Crèche Les Lutins

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes les subventions, en investissement ou fonctionnement, pour les projets et actions de l'intercommunalité.

Dans le but de maintenir un accueil de qualité et de préserver le service, il s'avère nécessaire d'acquérir du matériel pédagogique et de procéder au changement d'éléments défectueux au sein de la crèche Les Lutins.

Le plan de financement (HT) est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| Achat de matériel pédagogique | 10 998,00 € | CAF DE L'HERAULT (Fonds de modernisation des EAJE) – 60% | 6 598,80 € |
| | | Conseil Départemental de l'Hérault – 20% | 2 199,60 € |
| | | Autofinancement – 20% | 2 199,60 € |
| TOTAL Dépenses | 10 998,00 € | TOTAL Recettes | 10 998,00 € |

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (8 POUR)

- **Valide** le plan de financement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services de la CAF de l'Hérault une aide financière à l'investissement dans le cadre du Fonds de Modernisation des EAJE pour la crèche Les Lutins à hauteur de 6 598,80 € HT pour l'année 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de l'Hérault une aide financière à l'investissement pour la crèche Les Lutins à hauteur de 2 199,60 € HT pour l'année 2025

COHESION SOCIALE

7. Convention d'exposition Maison des Loisirs

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux gère la Maison des Loisirs située Rue du Barry à Saint Pons de Thomières. Pour sensibiliser le public et valoriser les artistes locaux et leurs créations, la Maison des loisirs se destine à être un lieu d'accueil d'expositions.

La proposition de convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de cet espace.

Elle accueillera à titre gracieux les expositions pour une durée de 3 semaines minimum dans les horaires d'ouverture au public de la Maison des Loisirs.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (8 POUR)

- **Valide** le projet de convention d'exposition à la Maison des Loisirs

PREPARATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



Le secrétaire de séance

